MAIRIE DE
CHARTRETTES (77)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 077-267702892-20260930-2026_54AU-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026_54

Nombre de membres
Composant le conseil : 23
En exercice : 23
Présents : 18
Votants 23
Date de convocation : 24 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de la commune de Chartrettes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BARGEAULT, Maire

Sont présents : Fabrice BARGEAULT, Patricia BASTARD, Aurélie BEAUVILLARD, Camille BERNAUX, Grégory COUPPE, Patricia DEHAINE, Arnaud DELACOUR, Philippe GUIRAUD, Ingrid JEANSON, Vincent LEVRIER, Annie MEJANE, Abdelatif MOKEDDEM, Floriane PARISOT, Jean-Pierre POITEVIN, Mathilde SAUVAGNAC, Flore THIBON, Marlies TURLAN, Barthélémy VAUDON

Sont absents excusés avec pouvoir :
Jean-Yves CHATELAIN ayant donné pouvoir à Patricia BASTARD
Pascal GROS ayant donné pouvoir à Barthélémy VAUDON
Jérémy HOLVOET ayant donné pouvoir à Marlies TURLAN
Alain MARBAIX ayant donné pouvoir à Ingrid JEANSON
Mickael MOREIRA ayant donné pouvoir à Abdelatif MOKEDDEM

Sont absents sans pouvoir : Aucun

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L2121-15 du Code des collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Marlies TURLAN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Objet : Convention Territoriale Globale 2026-2030 avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne – Autorisation de signature

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de l'Action sociale et des familles

VU le Code de ls2curité Sociale et notamment ses articles L263-1, L223-1 et L227-1 à 3

VU la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 077-267702892-20260930-2026_54AU-DE

VU le décret N° 2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

VU le décret n°2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des caisses d'allocations familiales

Monsieur le Maire expose :

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Cette convention est signée par les communes et la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.

La CTG comprend :
- Un diagnostic de l'état des besoins de la population ;
- L'offre d'équipements existants soutenus par la Caf et les collectivités locales ;
- Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants ;
- L'engagement des signataires.

Le cadre contractuel de la CTG doit permettre de :
- Définir une politique favorisant la vie des familles ;
- Garantir une équité territoriale dans l'offre ;
- Partager un plan d'actions adapté aux besoins ;
- Optimiser l'organisation et le fonctionnement des services ;
- Organiser le pilotage du projet.

1) Convention CTG 2021-2025

Une première convention a été signée en 2021 pour la période 2021-2025. Elle portait sur les champs d'action suivants : Petite enfance ; Enfance et jeunesse ; Handicap ; Parentalité – Animation de la vie sociale ; Accueil et information des publics – Accès aux droits ; Logement – Cadre de vie.

Elle prévoyait les objectifs stratégiques suivants :

Objectifs généraux	**Accentuer la collaboration intercommunale** **Proposer des services adaptés aux besoins des habitants**
Petite enfance	**Favoriser le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire pour répondre aux besoins des familles**
Enfance - Jeunesse	**Favoriser la continuité éducative auprès des mineurs du territoire** **Développer l'information, l'accompagnement et la prévention en direction des jeunes du territoire (11-17 ans)**
Transversal	**Favoriser l'accueil et l'accompagnement des publics en situation de handicap**

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 077-267702892-20260930-2026_54AU-DE

Parentalité	**Développer les actions visa[illegible] l'accompagnement au rôle de « par[illegible]**
Animation de la vie sociale	**Favoriser le lien social à travers [illegible] sociale sur le territoire**
Accueil et information des publics – Accès aux droits	**Renforcer et structurer l'accès aux droits et contribuer à l'inclusion numérique**
Logement – Cadre de vie	**Développer les aires d'accueil des gens du voyage** **Favoriser le développement harmonieux de l'habitat et du logement sur le territoire**

Ces axes ont été déclinés en 9 fiches actions. Le 22 janvier 2026, un bilan de la CTG 2021-2025 a été présenté en Comité de pilotage.

2) Nouveau cadre 2026-2030

Au cours des mois de mai et juin 2026 ont été organisés 3 ateliers réunissant des élus et agents des 26 communes, des agents intercommunaux, des partenaires institutionnels (CAF, Education Nationale), entreprises privées (bailleurs sociaux etc..) ainsi que des associations du Pays de Fontainebleau sur ces thématiques.

L'objectif était de présenter un diagnostic partagé, poser un état des lieux de l'existant et proposer des axes de développement.
Principaux axes de développement de la CTG 2026-2030 : (art.4 de la convention)

Thématique : Petite Enfance
Enjeu n°1 : Garantir une offre d'accueil accessible, adaptée et de qualité pour toutes les familles du territoire
*Axe 1 : Piloter et ajuster l'offre à l'échelle intercommunale en fonction des évolutions des besoins des familles et du territoire

Enjeu n°2 : Assurer la pérennité et l'attractivité des métiers de la petite enfance
*Axe 1 : Anticiper le renouvellement des professionnels
*Axe 2 : Améliorer l'attractivité, les conditions d'exercice et la fidélisation des équipes

Thématique : Continuité Educative
Enjeu n°1 : Favoriser une gouvernance éducative partagée au service des parcours des enfants et des jeunes
*Axe 1 : Développer une culture éducative commune en renforçant la coordination et la coopération des acteurs

Enjeu n°2 : Sécuriser les parcours éducatifs et renforcer la place des familles
*Axe 1 : Accompagner les passerelles et les parcours
*Axe 2 : Développer la coéducation et la participation des familles

Thématique : Jeunesse (15-25 ans)
Enjeu n°1 : Développer une politique jeunesse coordonnée, accessible et adaptée aux besoins des jeunes du territoire
*Axe 1 : Adapter l'offre aux réalités et aux besoins du territoire
*Axe 2 : Renforcer la coordination et la qualité de l'accompagnement jeunesse

Enjeu n°2 : Favoriser l'autonomie et sécuriser les parcours des jeunes
*Axe 1 : Accompagner l'insertion sociale et professionnelle
*Axe 2 : Lever les freins à l'autonomie (mobilité, logement, accès aux ressources)

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 077-267702892-20260930-2026_54AU-DE

Enjeu n°3 : Soutenir le bien-être et l'engagement des jeunes
*Axe 1 : Promouvoir la santé et prévenir les risques
*Axe 2 : Développer la participation et le pouvoir d'agir des jeunes

Thématique : Handicap
Enjeu n°1 : Structurer une réponse territoriale coordonnée et lisible en faveur des personnes en situation de handicap
*Axe 1 : Renforcer la coopération entre les acteurs
*Axe 2 : Améliorer l'information, l'orientation et la lisibilité de l'offre

Enjeu n°2 : Développer l'accessibilité et l'inclusion dans les dispositifs de droit commun
*Axe 1 : Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles vers une approche inclusive

Enjeu n°3 : Soutenir les familles et les aidants tout au long de leur parcours
*Axe 1 : Développer les ressources et les solutions de soutien
*Axe 2 : Accompagner les familles dans leur vie quotidienne et leurs démarches

Thématique : Parentalité/Animation de la vie sociale
Enjeu n°1 : Structurer une politique territoriale de parentalité et d'animation de la vie sociale coordonnée et lisible
*Axe 1 : Construire un projet social partagé

Enjeu n°2 : Adapter les réponses aux besoins des familles et prévenir les situations de fragilité
*Axe 1 : Développer le soutien à la parentalité en renforçant les accompagnements spécifiques

Thématique : Information des publics/ Accès aux droits et au logement
Enjeu n°1 : Sécuriser les parcours de vie des habitants les plus fragiles
Axe 1 : Prévenir les ruptures sociales, administratives et économiques

Enjeu n°2 : Garantir un accès effectif aux droits, aux services et aux ressources du territoire
Axe 1 : Améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'information

Proposition de fiches actions 2026-2030 dans le cadre des ateliers de renouvellement de la CTG : (annexe 2 de la convention)

Thématique : Petite Enfance
1. Mise en place d'une solution aux besoins du jeunes enfants
2. Création d'un guichet unique intercommunal

Thématique : Continuité Educative
3. Mise en place d'un comité de réflexion et de formation
4. Passerelles et accompagnements éducatifs de 0 à 16 ans

Thématique : Jeunesse (15-25 ans)
5. Ateliers de prévention jeunesse en itinérance
6. Mise en place de chantiers éducatifs et citoyens
7. Création d'un réseau de points ressources jeunes

Thématique : Handicap
8. Création d'une antenne spécifique qui émet sur le territoire
9. Création d'actions auprès des personnes en situation d'handicap et leur famille, en couvrant l'ensemble du territoire

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 077-267702892-20260930-2026_54AU-DE

Thématique : Parentalité

10. Mise en place d'actions EAAF (écoute, accueil, accompagnement des familles)
11. Mise en place d'un dispositif itinérant "La Farandole"

Thématique : Accès aux droits

12. Ateliers de sensibilisation auprès des ménages en situation de précarité et d'exclusion du quotidien
13. Réflexion sur la création d'un guichet unique intercommunal

APRES DELIBERATION

APPROUVE la Convention Territoriale Globale 2026-2030 (CTG)

D'INSCRIRE au budget 2026 et les suivants les crédits correspondants

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte s'y afférent

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires pour l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au Registre les membres présents

Marlies TURLAN
Secrétaire de séance

Fabrice BARGEAULT
Maire de Chartrettes

MAIRIE DE CHARTRETTES 77 (Seine-et-Marne)

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR :23
ABSTENTION :0
CONTRE : 0
ABSENT : 0

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 077-267702892-20260930-2026_54AU-DE